



Alcool au volant,

Par **jan_not**, le **21/02/2012** à **19:43**

Bonjour,
Je vous expose ma situation : je me suis fait contrôler par la police le samedi 18 février, pour conduite en état d'ivresse, devant chez moi, à 9 h du matin. J'ai soufflé deux fois avant de me faire emmener au poste. Une fois là, je souffle 2 autres fois sur la machine et résultat 0,60 mg soit 1,2 g. Quelqu'un vient me chercher et je sors du commissariat sans avoir rien signé, je n'ai même pas donné mon permis puisque je ne l'avais pas avec moi.
Le mardi suivant, je vais voir le courrier et là je vois une lettre du commissariat qui me dit que j'avais rendez vous la veille, lundi passé, à 14 h. J'appelle et ils me disent qu'ils vont m'auditionner le 1 mars prochain.
Ma question est la suivante : que dois dire à l'audition ?
Une chose est à préciser : j'ai un gros dossier derrière moi et je risque le max en justice, en plus d'être jeune permis. Je pense que c'est du ferme, je suis vraiment en détresse, je connais la gravité de mes actes, je suis rentré d'une soirée le matin mais sûrement quel avait dû être beaucoup trop alcoolisée.
Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **21/02/2012** à **22:53**

Bonjour,
Les risques pénaux d'une conduite sous alcool sont indiqués sur le post-it spécial en en-tête de ce forum.
Quand au reste, nous ignorons votre passé, donc seul un avocat pourra vous être utile.